



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

notation

Question écrite n° 63983

Texte de la question

M. Hervé Féron attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la question de la notation des élèves à l'école. La notion de note, qui date de l'ouverture d'écoles jésuites au XVII^e siècle, est aujourd'hui partie intégrante du système éducatif français. Cependant le système de notation fait l'objet de nombreuses critiques, qui remettent notamment en cause son impartialité. Des expériences de classes sans notes ont été menées dans certains collèges et lycées (au collège Jean Rostand à Saint-Chamond ou encore au lycée Hippolyte Fontaine à Dijon) et des voix s'élèvent pour réclamer la suppression des notes à l'école élémentaire (comme dernièrement l'Association de la fondation étudiante pour la ville, dont font partie le psychanalyste Boris Cyrulnik et le pédopsychiatre Marcel Rufo). Le mardi 24 juin 2014, le précédent ministre de l'éducation annonçait qu'un jury paritaire de quinze professionnels de l'éducation et quinze usagers (parents d'élèves, lycéens ou étudiants et membres d'associations) serait chargé de réfléchir à l'évaluation des élèves. Comme on peut le lire sur le site internet du ministère « d'octobre à mi-décembre, le jury se nourrira d'expertises, de rapports d'expérimentations ainsi que des contributions déposées par les internautes » et lui remettra à l'issue de ses travaux un rapport. Il est nécessaire d'engager cette réflexion visant à ce que l'évaluation stimule les élèves au lieu de les décourager. Au-delà il attire son attention sur l'intérêt de former les futurs enseignants à la docimologie, science de l'éducation, dans les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (Espés) mises en place à la rentrée 2013. En effet, selon un professeur d'université et sociologue, en se familiarisant avec la docimologie les élèves-enseignants prendront conscience des implications de leurs pratiques évaluatives et seront mieux armés pour noter de façon équitable et assurer une évaluation suffisamment fiable des compétences acquises et des progrès à réaliser de leurs élèves.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Féron](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (2^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63983

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 septembre 2014](#), page 7602

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)